



ARRETES

du 30 janvier au 3 mai 2021



Sommaire Actes du Président

N° Arrêté	Date	Service Instructeur	Titre	Page
A-2021-28	22/04/2021	DIRECTION	Arrêté portant organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers	1
A-2021-29	27/04/2021	SMP	Désignation des membres du jury pour le CIR (Centre d'intervention routier) / CIS de Derval	4
A-2021-31	21/04/2021	SMP	Composition du jury de maitrise d'œuvre pour la construction du Groupement Nord.	6
A-2021-32	03/05/2021	SMP	Composition commission technique groupement nord	8
A-2021-47	26/04/2021	GRAJ	Arrêté portant délégations de signature	10

Le contenu intégral des décisions et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande auprès de la Cellule Assemblées & Archives du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, 12 rue Arago à La Chapelle sur Erdre.

ARRETE A-2021-028
PORTANT ORGANISATION DU CORPS
DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS

**Le Préfet de la Région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique**

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire-Atlantique**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-6 1^{er} alinéa, L. 1424-33 et R. 1424-19 à R. 1424-28 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2012 arrêtant la mise à jour du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2017, portant approbation du Règlement opérationnel ;
- Vu les délibérations du Conseil d'administration approuvant et modifiant le Règlement Intérieur du corps départemental ;
- Vu les délibérations du Conseil d'administration relatives aux modifications des référentiels des postes et des organigrammes des services ;
- Vu l'avis favorable du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours émis lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et secours, Chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire-Atlantique (SDIS44) et son Corps départemental de sapeurs-pompiers sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

ARTICLE 2

Pour l'exercice de ses missions, le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire-Atlantique dispose d'un Corps départemental de sapeurs-pompiers, composé de sapeurs-pompiers professionnels et de sapeurs-pompiers volontaires et comprenant un Service de santé et de secours médical.

Les moyens du Corps départemental s'appuient sur :

- Une direction départementale, échelon central, articulée autour du Comité de direction composé du Directeur départemental des services d'incendie et de secours, de son adjoint, de la directrice administrative et financière chargée de la direction des moyens fonctionnels, du Médecin-chef/Directeur du Service de santé et de secours médical, du Chef d'état-major chargé de la direction des moyens opérationnels et du Directeur des ressources humaines, d'une direction déléguée chargée de la communication et des relations institutionnelles ;
- Un Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) et un Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) ; ils veillent à garantir la réponse opérationnelle ;
- Une organisation territoriale articulée autour de trois groupements territoriaux, Sud, Ouest et Nord, dont les limites géographiques et la commune d'implantation du siège figurent au règlement opérationnel ; ils assurent le contrôle des centres d'incendie et de secours notamment pour ce qui concerne la préparation opérationnelle ;
- Des centres d'incendie et de secours, dont la liste et le groupement de rattachement figurent au règlement opérationnel.

ARTICLE 3

Sous l'autorité du maire et du préfet agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers, est chargé de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

Sous l'autorité du préfet :

- Il assure la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers ;
- Il dirige les actions de prévention relevant du service départemental d'incendie et de secours ;
- Il propose et met en œuvre le règlement opérationnel, le règlement d'organisation du corps et le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Il peut recevoir une délégation de signature du préfet et propose, si besoin est, de l'étendre au Directeur adjoint et à d'autres officiers de sapeurs-pompiers professionnels occupant un emploi de chef de groupement.

ARTICLE 4

Le Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours est le Chef de corps départemental adjoint.

Il assiste le Directeur départemental des services d'incendie et de secours dans l'ensemble de ses fonctions et le supplée en son absence.

ARTICLE 5

Le Chef du Corps départemental fixe les modalités de respect des usages et traditions au sein du corps dans le respect des valeurs définies dans le règlement intérieur du SDIS.

Le Chef de corps peut mettre à l'honneur des sapeurs-pompiers qui se sont particulièrement distingués sur intervention ou hors intervention en leur décernant une lettre de félicitations ou en sollicitant auprès du préfet l'attribution d'une mention honorable ou d'une médaille pour acte de courage et de dévouement.

ARTICLE 6

Les conditions d'engagement opérationnel des sapeurs-pompiers sont fixées par le Règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours.

L'organisation, le fonctionnement du corps départemental ainsi que les droits et devoirs des sapeurs-pompiers, sont fixés par le Règlement Intérieur du Service départemental d'incendie et de secours.

ARTICLE 7

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 23 mai 2005 portant organisation du Corps départemental de sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique.

ARTICLE 8

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du SDIS.

ARTICLE 9

Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental de sapeurs-pompiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du SDIS.

Fait à Nantes, le

19 AVR. 2021

Le Préfet de la Région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique,



Didier MARTIN

Le Président du Conseil d'administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours de la Loire-Atlantique,



Philippe GROSVALET



Arrêté n° A-2021-029

Arrêté portant désignation des membres du jury de concours pour la construction du centre d'incendie et de secours et du centre d'intervention routier à Derval

ARRÊTÉ

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1424-27, L. 1424-30 et L1424-33

VU les articles R2162-22 et R2162-24 du Code de la commande publique, relatifs à la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil d'Administration du SDIS 44 n° D-2021-026 du 16 février 2021 portant sur l'approbation du programme de travaux et du montant de l'enveloppe prévisionnelle, du lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre et la désignation du jury de concours de maîtrise d'œuvre,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Désigne au titre des personnalités qualifiées présentant la même qualification que celle exigée des candidats **4 architectes** comme suit :

- Madame Hélène BARTCZAK, architecte DPLG au CAUE
- Suppléant : Julien LEON, architecte DPLG au CAUE
- Monsieur Daniel QUINTRIC, architecte DPLG à la Région Pays de La Loire
- Monsieur Bruno LE POURVEER, architecte consultant de la MIQCP
- Monsieur Christophe SAILLARD, architecte DPLG au SDIS 85

ARTICLE 2 :

Désigne au titre de Vice-Président du Conseil Départemental 44, membre du jury :
Monsieur Marcel VERGER, Vice-président aux finances, au budget et à la commande publique

ARTICLE 3 :

Désigne au titre des personnes compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics, présentes sans droit de vote :

- Jean-Yves PLOTEAU, 1er Vice Président du SDIS 44 aux ressources humaines, dialogue social, développement du volontariat, logistique/matériels opérationnels et commande publique
- Contrôleur Général Laurent FERLAY, Directeur Départemental, SDIS44
- Colonel Michel TELLANGER, Directeur Départemental Adjoint, SDIS44
- Marylène BOUTEILLIER, Directrice Administrative et financière, SDIS44
- Lieutenant-colonel Jean-Michel DHUICQUE, chef du groupement bâtiments et infrastructures, SDIS44

- Sylvie EVEN, groupement bâtiments et infrastructures, SDIS44
- Anne-Claire BAZIN, groupement bâtiments et infrastructures, SDIS44
- Vincent RAUTURIER, chef du service marchés publics, SDIS44
- Romuald RAISON, service marchés publics, SDIS44
- Françoise DILLET, service marchés publics, SDIS44
- Gaëlle DIEULANGARD, service marchés publics, SDIS44
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental
- François GARCON, Directeur du Patrimoine Immobilier au Conseil Départemental de Loire Atlantique
- Jean-Christophe DUVAL, chef du service marchés publics au Conseil Départemental de Loire Atlantique
- Ghislain COURTOIS, cabinet PREPROGRAM, assistant à maîtrise d'ouvrage

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle-sur-Erdre, le

27 AVR. 2021

**LE PRESIDENT,
Philippe GROSVALET**





Arrêté n° A-2021-31

Arrêté portant désignation des membres du jury de concours pour la construction du groupement territorial nord à NORT-SUR-ERDRE (44)

ARRÊTÉ

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1424-27, L. 1424-30 L1424-33

VU les articles R2162-22 et R2162-24 du Code de la commande publique, relatifs à la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil d'Administration du SDIS 44 n° D-2021-025 du 16 février 2021 portant sur l'approbation du programme de travaux et du montant de l'enveloppe prévisionnelle, du lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre et la désignation du jury de concours de maitrise d'œuvre,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Désigne au titre des personnalités qualifiées présentant la même qualification que celle exigée des candidats **4 architectes** comme suit :

- Titulaire : Jean-Marc FOUCAULT architecte DPLG au CAUE - Suppléante : Céline JOZ-ROLAND architecte DPLG au CAUE
- Monsieur Daniel QUINTRIC, architecte DPLG à la Région Pays de La Loire
- Monsieur Pascal BREDA de Pascal Breda architecture, Architecte-Consultant à la MIQCP
- Monsieur Christophe SAILLARD, architecte DPLG au SDIS 85

ARTICLE 2 :

Désigne au titre de Vice-Président du Conseil Départemental 44, membre du jury :
Monsieur Marcel VERGER, Vice-président aux finances, au budget et à la commande publique

ARTICLE 3 :

Désigne au titre des personnes compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics, présentes sans droit de vote :

- Jean-Yves PLOTEAU, 1er Vice Président du SDIS 44 aux ressources humaines, dialogue social, développement du volontariat, logistique/matériels opérationnels et commande publique
- Contrôleur Général Laurent FERLAY, Directeur Départemental, SDIS44
- Colonel Michel TELLANGER, Directeur Départemental Adjoint, SDIS44
- Marylène BOUTEILLIER, Directrice Administrative et financière, SDIS44

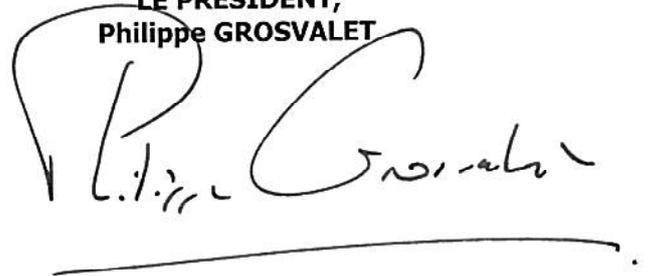
- Lieutenant-colonel Jean-Michel DHUICQUE, chef du groupement bâtiments et infrastructures, SDIS44
- Sylvie EVEN, groupement bâtiments et infrastructures, SDIS44
- Anne-Claire BAZIN, groupement bâtiments et infrastructures, SDIS44
- Vincent RAUTURIER, chef du service marchés publics, SDIS44
- Romuald RAISON, service marchés publics, SDIS44
- Françoise DILLET, service marchés publics, SDIS44
- Gaëlle DIEULANGARD, service marchés publics, SDIS44
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental
- Ghislain COURTOIS, assistant à maîtrise d'ouvrage

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle-sur-Erdre, le **21 AVR. 2021**

**LE PRESIDENT,
Philippe GROVALET**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Grosvalet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.



Arrêté n°A-2021- 32

Arrêté portant désignation des membres de la commission technique pour la construction du Groupement Nord

ARRÊTÉ

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1424-27, L. 1424-30 et L1424-33,

VU les articles R2162-15 à R2162-22,et R2162-24, R2172-1 à R2172-2, R2172-4 et R2172-6 du Code de la commande publique, relatifs à la composition de la commission des jurys de concours, et à l'organisation des concours de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil d'Administration du SDIS 44 n° D-2021-025 du 16 février 2021 portant sur l'approbation du programme de travaux et du montant de l'enveloppe prévisionnelle, du lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre et la désignation du jury de concours de maitrise d'œuvre,

VU l'arrêté A-2021-031 portant désignation des membres du jury de concours pour la construction du Groupement Nord

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La commission technique chargée de proposer une analyse des 4 projets reçus au jury est composée comme suit :

Pour le Gpt et CIS

- Lieutenant Colonel Pierre-Yves GUENEGO Le chef du GT Nord et son adjoint, le Cdt Christophe MAHE
- Le chef du bureau Technique, chargé du suivi de ce dossier pour le GT Nord, le Cne Sébastien GOUBAUD
- Les chefs des bureaux Ressources Humaines, Cne Yann WINCKEL, Opérations, Cne Franck DELAMARRE et Prévention, Cne Laurent ALLAIN
- L'infirmier référent du GT Nord, ICS Emmanuel PASQUIER
- Le chef du CIS Nort sur Erdre par intérim, A/C Nicolas GAUTREAU
- L'adjoint en charge des ressources et infrastructures du CIS Nort sur Erdre, A/C Bruno SERVANT

Pour le GSN

Lieutenant-colonel Christophe POIRIER SPP - Chef du groupement des solutions numériques Chef de projet nexsis

Loic PLANET PATS - Chef du service infrastructures

Patrice BEATRIX PATS - Chargé de gestion réseaux et alerte

Pour le GRAJ

Sebastien CASTAGNE PATS - Chef du service moyens généraux
Patrick COQUEREAU PATS - Chef de cellule opérations multi-sites

Pour le GBI

Lieutenant-colonel Jean-Michel DHUICQUE SPP - Chef du groupement bâtiments et infrastructures

Sylvie EVEN PATS - Chef du service gestion du patrimoine
Anne-Claire COTTIN BAZIN PATS - Chef de cellule constructions et réhabilitations
Stephane LAMBERT PATS - Chef de cellule maintenance du service gestion du patrimoine
Anne-Laure THOMAS PATS - Chargé d'opérations de constructions et réhabilitations
Christian VAILLIER PATS - Chef de cellule fluides et énergies

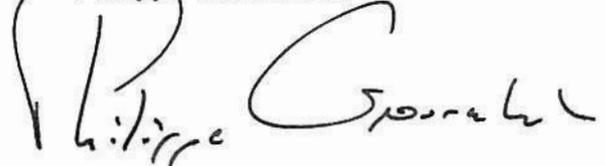
ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle-sur-Erdre, le

03 MAI 2021

**LE PRESIDENT,
Philippe GROsvALET**





Arrêté A-2021-47
Arrêté portant délégations de signature

ARRÊTÉ

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27, L. 1424-30 et L. 1424-33,

VU le procès-verbal de l'élection de Monsieur Philippe GROVALET en qualité de Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique le 2 avril 2015,

VU la délibération du Conseil d'Administration du 20 octobre 2020 portant délégation d'attributions au Président,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique du 15 mars 2005 portant modification de l'organisation fonctionnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, ainsi que les délibérations modificatives ultérieures,

VU l'arrêté n°A-2020-40 du 10 juin 2020 portant délégations de signature

VU l'arrêté n° A-2020-41 modificatif n° 1 du 7 juillet 2020 portant délégations de signature

VU l'arrêté n° A-2020-66 modificatif n° 2 du 9 novembre 2020 portant délégations de signature

VU l'arrêté n° A-2020-81 modificatif n° 3 du 20 novembre 2020 portant délégations de signature

VU l'arrêté n° A-2020-84 modificatif n° 4 du 9 décembre 2020 portant délégations de signature

VU l'arrêté n° A-2021-13 modificatif n° 5 du 25 janvier 2021 portant délégations de signature

VU l'arrêté n° A-2021-14 modificatif n° 6 du 29 janvier 2021 portant délégations de signature

VU le tableau des emplois,

CONSIDERANT que l'organisation fonctionnelle et territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique impose un dispositif de délégation de signature afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et de sa continuité,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRÊTE

SECTION I : Direction Générale

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée au Contrôleur général Laurent FERLAY, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, à l'effet de signer tous actes, documents, arrêtés, conventions, décisions et correspondances administratives, tous documents relatifs à la préparation, la **passation, l'exécution, le règlement et la modification de tout** marché public et accord cadre conclu à l'issue d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1° du Code de la commande publique et dont le montant est inférieur à 90 000 € hors taxes, toutes pièces comptables, entrant dans le champ d'application de l'article L. 1424-30 alinéa 1^{er} du Code général des collectivités territoriales, à **l'exclusion** des délibérations, des arrêtés portant recrutement ou avancement de grade pour les officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A et les personnels administratifs et techniques de catégorie

A, des arrêtés de nomination des sapeurs-pompiers professionnels dans les emplois de chef de groupement et assimilé, ainsi que dans les emplois de chef de centre d'incendie et de secours et des arrêtés de nomination des sapeurs-pompiers volontaires dans les emplois de chef de centre d'incendie et de secours.

ARTICLE 2 :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée, sans restriction, par le Colonel Hors classe Michel TELLANGER, Directeur Départemental Adjoint.

ARTICLE 3 :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par Madame Marylène BOUTEILLIER, Directrice Administrative et Financière, Directrice des Moyens Fonctionnels.

ARTICLE 4 :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par le Lieutenant-colonel Lionel AREN, Chef d'Etat-Major, Directeur des Moyens Opérationnels.

ARTICLE 4 bis :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par le Lieutenant-colonel Frank BLANCHET, Directeur des Ressources Humaines.

SECTION II : Chefs de Groupement et Chefs de Service

1) Dispositions communes :

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs de Groupements Fonctionnels, Chefs de Groupements Territoriaux, Adjointes aux Chefs de Groupements Fonctionnels, Adjointes aux Chefs de Groupements Territoriaux, Chefs de Service ou Chefs de Mission de Groupements Fonctionnels et de Groupements Territoriaux, **ainsi qu'aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels** composant la chaîne de commandement des opérations de secours, dans les conditions énoncées aux articles 6 à 14 ci-après.

ARTICLE 6 :

La délégation de signature énoncée à l'article 5 est limitée aux attributions correspondant aux fonctions des Officiers de Sapeurs-Pompiers et autres **fonctionnaires territoriaux concernés au sens de l'organigramme du SDIS, conformément aux dispositions de l'article 14** ci-après, sous réserve des dispositions spécifiques relatives aux fonctions des officiers de sapeurs-pompiers professionnels composant la chaîne de commandement des opérations de secours.

ARTICLE 7 :

La délégation énoncée à l'article 5 est donnée pour **l'ensemble des délégataires visés à l'article 14** ci-après en vue de signer :

- les visas des certificats de paiement et de toutes pièces nécessaires à l'élaboration des mandats proposés à la signature de l'ordonnateur,
- les dépôts de plainte tendant à protéger le patrimoine mobilier ou immobilier dont ils ont la responsabilité,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par leur hiérarchie,
- sur instruction du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, ou du Directeur Départemental Adjoint, ou du Chef d'Etat-Major, ou de la Directrice Administrative et Financière, ou du Directeur des Ressources Humaines, les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 7 bis :

- **La délégation de signature énoncée à l'article 5** est accordée à la lieutenant-colonelle Nathalie LAGARDE, cheffe du bureau recueil, analyse des données opérationnelles et précontentieux et au Capitaine Yves LE PHILIPPE, chargé de la mission recueil et analyse des données opérationnelles, officiers au Groupement Opérations, **en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions**, ainsi que les dépôts de plaintes visant le cas échéant des faits de communication ou de divulgation d'une fausse information faisant croire à un sinistre et de nature à provoquer l'intervention inutile des secours.
- **La délégation de signature énoncée à l'article 5** est accordée aux sapeurs-pompiers volontaires officiers et sous-officiers visés à l'annexe 1 du présent arrêté exerçant les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours, en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les dépôts de plainte tendant à protéger le patrimoine immobilier et mobilier dont ils ont la responsabilité.
- **La délégation de signature énoncée à l'article 5** est accordée aux chefs de centre d'incendie et de secours en vue de signer les conventions d'utilisation de sites de manœuvre ponctuelle pour les manœuvres de la garde dans un établissement extérieur, ainsi que les conventions des séquences d'observation en milieu professionnel pour les élèves de classe de 3^{ème} dans leur CIS.
- **La délégation de signature énoncée à l'article 5** est accordée aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels visés à l'annexe 2 du présent arrêté et amenés à exercer les fonctions de chef de colonne dans le cadre de la chaîne de commandement des opérations de secours, en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.
- Délégation de signature est en outre accordée à Monsieur Joseph DANTEC, Responsable de la sécurité des systèmes d'information et de la veille numérique en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger le système **d'information du Service Départemental d'Incendie et de Secours**.
- Délégation de signature est donnée au Lieutenant-colonel Xavier BONNET, Coordonnateur départemental **des équipes spécialisées, à l'effet de signer les actes suivants, en cas d'absence ou d'empêchement** du Lieutenant-colonel Samuel RUSSEAU, Chef du Groupement Support Ecole :
 - Ordres de mission des personnels des équipes spécialisées ;
 - Ordres préparatoires de stages des équipes spécialisées ;
 - Engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite des crédits alloués au Groupement logistique et au Service formation de la DRH pour les équipes spécialisées ;
 - Documents relatifs aux astreintes du personnel des équipes spécialisées ;
 - **Listes d'appel et d'émargement** des stagiaires FMA équipe Cyno à indemniser ;
 - **Courriers aux responsables de piscines publiques pour des demandes d'accès en vue de la préparation au recyclage BNSSA des personnels concernés des équipes spécialisées ;**
 - Courriers aux personnels sapeurs-pompiers **des équipes spécialisées, relatifs aux à l'arrêt de spécialité ou à l'intégration dans la spécialité ;**
 - Courriers **de demande d'autorisation d'utilisation de sites de manœuvre.**

2) Chefs de Groupement et Adjoints aux Chefs de Groupement :

ARTICLE 8 :

En outre, dans les limites fixées aux articles 5 et 6 ci-dessus, les Chefs de Groupements Fonctionnels et Territoriaux reçoivent délégation pour signer :

- **les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par leur hiérarchie,**
- les ordres de mission temporaires dans le département et les certifications des frais de déplacement associés concernant le personnel placé sous leur autorité,
- les documents relatifs aux heures supplémentaires, aux astreintes et aux congés du personnel placé sous leur autorité.

ARTICLE 9 :

En outre, les Chefs de Groupements Fonctionnels reçoivent délégation pour signer :

- tout marché public et accord-cadre dont le montant est inférieur à 15 **000 € HT**.
- **l'engagement** juridique et comptable de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 15.000 **€ HT par engagement**.
- pour les engagements juridique et comptable de dépenses relatifs aux marchés de téléphonie et de réseaux, ce seuil est porté à 50.000 **€ HT, la délégation de signature étant attribuée au Chef** de Groupement des Solutions Numériques.

En outre, le Chef du Groupement Logistique et son Adjoint reçoivent délégation pour signer les constats **amicales d'accident automobile impliquant un véhicule terrestre à moteur du SDIS**.

En outre, les chefs de groupements territoriaux reçoivent délégation pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, dans la limite des crédits ouverts au budget pour leurs groupements respectifs.

En outre, les chefs de groupement de la Direction des Ressources humaines reçoivent délégation pour signer **les documents relatifs à la gestion du personnel conformément à l'annexe 3 du présent arrêté**.

ARTICLE 10 :

Outre les délégations mentionnées aux articles 7,8 et 9, reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions :

- le Chef du Groupement Logistique,
- le Chef du Groupement Bâtiments et Infrastructures,
- le Chef du Groupement des Solutions Numériques,

afin de signer les engagements juridiques et **comptables de dépenses, en section d'investissement, dans la limite de 15.000 € HT par engagement**.

Le chef du Groupement Logistique reçoit par ailleurs délégation afin de signer les documents suivants à **l'occasion de cessions de véhicules** :

- Certificats de cession ;
- Certificats de situation administrative ;
- Certificats **d'immatriculation, barrés avec la mention « Vendu le (jour/mois/année/heure) »** ou « *Cédé le (jour/mois/année/heure) »* ;
- Mandats de vente au commissaire-priseur dans le cadre de ventes aux enchères publiques (*étendu aux autres biens mobiliers*).

ARTICLE 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Groupement, ou de vacance de l'emploi afférent, même délégation que celle mentionnée aux articles 8,9 et 10 est donnée au Chef de Groupement Adjoint.

3) Chefs de Service de la Direction et des Groupements Solutions Numériques, Logistique, Bâtiments & Infrastructures et Support Ecole :

ARTICLE 12 :

Délégation de signature est donnée à Madame Céline FICHET et au Capitaine Alexis LHERMET, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de **7.500 € HT par engagement**.

Délégation de signature est donnée au Capitaine Alexis LHERMET pour signer les attestations de stage pour formation des engagés du service civique.

Délégation de signature est donnée au Capitaine Eztitxu POULIQUEN pour la signature :

- **des courriers et attestations relatives à la mise en œuvre du dispositif de mécénat au profit des employeurs privés au titre de la mise à disposition de salariés sapeurs-pompiers volontaires pendant les heures de travail à titre gratuit au profit du SDIS.**
- **des attestations de formation délivrées à l'issue des journées d'incorporation des SPV**

ARTICLE 12 bis :

Outre la délégation consentie à l'article 7, les Chefs des Services du Groupement des Solutions Numériques :

- Administration et Pilotage,
- Infrastructure,
- Applications et usages numériques.

reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et **comptables de dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.**

ARTICLE 13 :

Outre la délégation consentie à l'article 7, les Chefs des Services du Groupement Logistique :

- Administration et Finances,
- Véhicules,
- Chaîne Logistique,
- Matériel et Habillement.

reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de **7 500 € HT par engagement.**

reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et **comptables de dépenses, en section d'investissement, dans la limite de 3 000 € HT par engagement.**

Le chef du Service Véhicules du Groupement Logistique reçoit par ailleurs délégation afin de signer les **documents suivants à l'occasion de cessions de véhicules :**

- Certificats de cession ;
- Certificats de situation administrative ;
- **Certificats d'immatriculation, barrés avec la mention « Vendu le (jour/mois/année/heure) » ou « Cédé le (jour/mois/année/heure) »**

Article 13 bis :

En outre, les chefs de groupements et de services de la Direction des Ressources humaines reçoivent **délégation pour signer les documents relatifs à la gestion du personnel conformément à l'annexe 3** du présent arrêté.

Article 13 ter :

Outre la délégation consentie **à l'article 7**, le Chef du Service Gestion du Patrimoine du Groupement Bâtiment et Infrastructures reçoit délégation, dans la limite de ses attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans **la limite de 7.500 € HT par engagement, et en section d'investissement, dans la limite de 3.000 € HT par engagement.**

4) Délégataires :

ARTICLE 14 :

Pour l'application des articles 5 à 13 ci-dessus, sont délégataires, les Officiers de Sapeurs-Pompiers, autres fonctionnaires territoriaux et agents publics suivants :

A) CHEFS DE GROUPEMENT ET CHEFS DE GROUPEMENT ADJOINTS :

14.0. DIRECTION GENERALE

Chef du Groupement Pilotage et Synergie ✓ Lieutenant-colonel Gérard GAULTIER

14.1. DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS :

Chef du Groupement Ressources Administratives et Juridiques ✓ Monsieur Philippe SIMON-LE GUERN
Chef du Groupement Finances ✓ Monsieur Pascal BLUTEAU
Chef du Groupement Bâtiments & Infrastructures ✓ Lieutenant-colonel Jean-Michel DHUICQUE
Chef du Groupement des Solutions Numériques ✓ Lieutenant-colonel Christophe POIRIER
Adjoint au Chef du Groupement des Solutions Numériques ✓ Monsieur Denis JAHAN

14.2. DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS :

Chef du Groupement Opérations ✓ Lieutenant-colonel Philippe VARLET
Adjoint au Chef du Groupement Opérations ✓ Commandant Pascal GRIVEAU
Chef du Groupement Prévention ✓ Lieutenant-colonel Gil RANNOU
Adjoint au Chef du Groupement Prévention ✓ Commandant Christophe BERINGUIER
Chef du Groupement Logistique ✓ Lieutenant-colonel Pascal MARIGIL
Adjoint au Chef du Groupement Logistique ✓ Commandant Jean-Pierre CORNILLET

14.3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Chef du Groupement Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences ✓ Commandant Frédéric PIETERS

Chef du Groupement Administration du Personnel ✓ Monsieur Vianney FOUCAULT
Chef du Groupement Support Ecole ✓ Lieutenant-colonel Samuel RUSSEAU
Adjoint au Chef du Groupement Support Ecole ✓ Commandant Fabrice RYCKEWAERT

14.4. GROUPEMENTS TERRITORIAUX :

Chef du Groupement SUD ✓ Lieutenant-colonel Jérôme PETITGAS
Adjoint au Chef du Groupement SUD ✓ Commandant Stéphane DABAS
Chef du Groupement OUEST ✓ Lieutenant-colonel Philippe LANGLOIS
Adjoint au Chef du Groupement OUEST ✓ Commandant Freddy JAULIN
Chef du Groupement NORD ✓ Lieutenant-colonel Pierre-Yves GUENEGO
Adjoint au Chef du Groupement NORD ✓ Commandant Christophe MAHE

B) CHEFS DE SERVICE - CHEFS DE BUREAU DE GROUPEMENTS FONCTIONNELS ET TERRITORIAUX :

14.5. DIRECTION GENERALE :

Direction déléguée à la communication et aux relations institutionnelles ✓ Madame Céline FICHET

Bureau des Actions Citoyennes

Chef du Bureau Actions Citoyennes

✓ Capitaine Alexis LHERMET

Bureau du Volontariat

Chef du Bureau Volontariat

✓ Capitaine Eztitxu POULIQUEN

Bureau Sûreté

Chef du Bureau Sûreté

✓ Capitaine Yvonnik TACET

Groupement Pilotage et Synergie

Chef du Service Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

✓ Monsieur Philippe BLIN

Responsable de la Mission Qualité de Vie au Travail

✓ Madame Sophie TOLMER

14.6. DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS :

Groupement Ressources Administratives et Juridiques

Chef du Service Juridique et Assurances

✓ Madame Gwenaëlle PERICO

Chef du Service Moyens Généraux

✓ Monsieur Sébastien CASTAGNE

Chef du Service Marchés Publics

✓ Monsieur Vincent RAUTURIER

Groupement Finances

Chef du Service Exécution Budgétaire

✓ Monsieur Julien LEBRAS

Chef du Service Elaboration Budgétaire et Système
d'Information Finances

✓ Madame Françoise GAILLARD

Chef du Service Ressources Financières et Contrôle de gestion

✓ Madame Isabelle GAZENGEL

Groupement Bâtiments et Infrastructures

Chef du Service Gestion du patrimoine

✓ Madame Sylvie EVEN

Groupement des Solutions Numériques

Chef du Service Administration et Pilotage

✓ Madame Dominique OLLIVIER

Chef du Service Infrastructure

✓ Monsieur Loïc PLANET

Chef du Service Applications et Usages Numériques

✓ Monsieur Denis JAHAN

14.7. DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS :

Groupement Opérations

Chef du Service CTA/CODIS

✓ Commandant Marc FRANCHETEAU

Chef du bureau ressources humaines et conduite des opérations

✓ Capitaine Sophie FRANCHETEAU

Chef du bureau suivi qualité et amélioration continue

✓ poste vacant

Chef du Service Préparation Opérationnelle

✓ Commandant David REGNOUF

Chef du bureau de la planification

✓ Capitaine Franck MERIOT

Chef du bureau doctrine opérationnelle, RETEX et documents opérationnels

✓ Capitaine Sébastien CARDOU

Chef du Service Système Informations Géographiques

✓ Madame Anne CARREZ

Chargé de mission ingénierie et études prospectives

✓ Madame Nadia EMERIAU

Groupement Prévention

Chef du Service ERP-IGH
Chef du Bureau Prévention Industrielle
Chef du Bureau Prévention Groupement Nord
Chef du Bureau Prévention Groupement Ouest
Chef du Service Prévention Groupement Sud

✓ Commandant Christophe BERINGUIER
✓ Capitaine Patrice POYAC
✓ Capitaine Laurent ALLAIN
✓ Capitaine Thierry CHAUVIN
✓ Commandant Florence PIZEL

Groupement Logistique

Chef du Service Administration et Finances
Chef du Service Véhicules
Chef du Service Matériel et Habillement
Chef du Service Chaîne Logistique

✓ Madame Laurence BOSSARD
✓ Commandant Mickaël GUET
✓ Commandant Jean-Pierre CORNILLET
✓ Monsieur Fabrice NIEL

14.8. *DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES* :

Chef du Service Recrutement, Mobilité et Parcours Professionnel
Chef du Service Effectifs, Compétences et Organisations
Chef du Service Formation
Chef du Service Action Sociale
Chef du Service Contrôle de Gestion et Prospectives RH
Chef du Service Gestion des SPP/PATS
Chef du Service Gestion des SPV et indemnisation
Chef du Service Instances Consultatives
Chef du Service Conception des Formations
Chef du Service Mise en Œuvre des Formations

✓ Madame Flore MOREAU
✓ Monsieur Gaël VILLENEUVE
✓ Commandant Yves GUENEGAN
✓ Madame Marie-Pierre GEVAUDAN
✓ Monsieur Olivier DUPOND
✓ Madame Stéphanie LECOMTE
✓ Madame Nadine MAHE
✓ Madame Rachel LE MEN
✓ Commandant Fabrice RYCKEWAERT
✓ Commandant Pascal BOIVIN

14.9. *GROUPEMENTS TERRITORIAUX* :

Groupement SUD

Chef du Service Opérations
Chef du Bureau Technique
Chef du Bureau Ressources Humaines

✓ Commandant Hugo BOSSIS
✓ Capitaine Sandrine BOUCARD
✓ Capitaine Jean-Baptiste FLOCH

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nantes Gouzé
Adjoint au Chef du CIS de Nantes Gouzé

✓ Capitaine Daniel LANNOU (au 01/05/21)
✓ Capitaine Cédric CROTTE

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Rezé
Adjoint au Chef du CIS de Rezé

✓ Capitaine Nicolas LERAY (01/05/21)
✓ Capitaine Antoine CLEMENTE

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nantes Nord

Adjoint au Chef du CIS de Nantes Nord

- ✓ Commandant Frédéric MERLE
- ✓ Capitaine Benoît GARAUD

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Herblain

Adjoint au Chef du CIS de Saint-Herblain

- ✓ Commandant Yvan BUAUD
- ✓ Capitaine Thomas LE SOMMER

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vertou

Adjoint au Chef du CIS de Vertou

- ✓ Capitaine Vincent LE LANNIC
- ✓ Lieutenant Arnaud GENTIL

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Carquefou

Adjoint au Chef du CIS de Carquefou

- ✓ Capitaine Erwan POULIQUEN
- ✓ Lieutenant Marc GAZILLE

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Bouguenais

Adjoint au Chef du CIS de Bouguenais

- ✓ Lieutenant David DEROCHE
- ✓ Lieutenant Sébastien COURREJOU

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Clisson

Adjoint au Chef du CIS de Clisson

- ✓ Lieutenant Ronan VINAY
- ✓ Lieutenant Baptiste HAMARD

Chef du Centre d'Incendie et de Secours du Loroux Bottereau

- ✓ Lieutenant Philippe HERVOCHON

Groupement OUEST

Chef du Service Opérations

Chef du Bureau Technique

Chef du Bureau Ressources Humaines

- ✓ Commandant Pascal PIQUET
- ✓ Capitaine Christian DESMAS
- ✓ Capitaine Jean-Christophe CHEVALIER

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Nazaire

Adjoint au Chef du CIS de Saint-Nazaire

- ✓ Commandant Stéphane CHATRON
- ✓ Capitaine Jérémie BLIN

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de La Baule-Guérande

Adjoint au Chef du CIS La Baule-Guérande

- ✓ Capitaine Léo PASQUEREAU
- ✓ Lieutenant Franck DEFOSSEZ

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pornichet par intérim

- ✓ Capitaine Léo PASQUEREAU

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Savenay

Adjoint au Chef du CIS de Savenay

- ✓ Lieutenant Rémi LAVOQUER
- ✓ Lieutenant Sylvain DOGUET

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pontchâteau

- ✓ Lieutenant Olivier DECEVRE

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pornic

Adjoint au Chef du CIS de Pornic

- ✓ Capitaine Jérôme LANGLOIS
- ✓ Lieutenant James BOUCHET

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de St-Brévin les Pins ✓ Capitaine Christophe GARNIER
Adjoint au Chef du CIS de St Brévin les Pins ✓ Lieutenant Guillaume BUCCO
Chef du Centre d'Incendie et de Secours du Croisic ✓ Lieutenant Sylvain DOGUET
Par intérim

Groupement NORD

Chef du Bureau Opérations ✓ Capitaine Franck DELAMARRE
Chef du Bureau Technique ✓ Capitaine Sébastien GOUBAUD
Chef du Bureau Ressources Humaines ✓ Capitaine Yann WINCKEL

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant ✓ Capitaine Jean-Noël THOMAZEAU
Adjoint au Chef du CIS de Châteaubriant ✓ Lieutenant Yohann PERROT

Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'Ancenis ✓ Capitaine Benoît HUGUET
Adjoint au Chef du CIS d'Ancenis ✓ Lieutenant Thierry GAUCHER

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Mars-la-Jaille ✓ Lieutenant Thierry GAUCHER
par intérim

SECTION III : Service de Santé et de Secours Médical

ARTICLE 15 :

Délégation est donnée au Médecin de sapeurs-pompiers professionnels de classe exceptionnelle, Médecin-Chef Départemental et Directeur du Service de Santé et de Secours Médical, Monsieur Michel WEBER afin de signer, dans les limites des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- tout marché public et accord-cadre dont le montant est inférieur à 15 000 € HT.
- **l'engagement juridique et comptable de dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 15 000 € HT par engagement.**
- **les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par le Président ou le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,**
- **les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par le Président ou le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,**
- les convocations à la Commission Médicale Consultative,
- les procès-verbaux des réunions de cette Commission,
- **les décisions se rapportant à la mise en œuvre des conclusions de cette Commission,**
- les courriers destinés aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers,
- les vacations des Sapeurs-Pompiers Volontaires affectés au Service de Santé et de Secours Médical,
- les ordres de mission temporaires et les certifications des frais de déplacement concernant le personnel placé sous son autorité,
- les documents relatifs aux heures supplémentaires, aux astreintes et aux congés du personnel placé sous son autorité,
- la certification matérielle et conforme des copies de tous documents utiles à la bonne marche du service.

- les conventions pour l'accueil de stagiaires non rémunérés

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20210423-A-2021-47-AR
Date de télétransmission : 26/04/2021
Date de réception préfecture : 26/04/2021

ARTICLE 16 :

Même délégation est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement du Médecin-Chef Départemental, au Médecin de SPP de classe normale, Médecin-Chef Départemental Adjoint, Monsieur Philippe BOLUT.

ARTICLE 16 bis

Délégation est donnée à Madame Sophie KERAEL, Cheffe du service administration finances - démarche qualité, afin de signer, dans la limite de ses attributions, les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 3 000 € HT par engagement.

ARTICLE 17 :

Délégation est donnée au Pharmacien de sapeur-pompier professionnel de classe exceptionnelle, Pharmacien-chef Madame Géraldine GUERIN, afin de signer, pour tout document relatif à ses compétences et dans la limite des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par leur hiérarchie,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par leur hiérarchie,
- la certification matérielle et conforme des copies de tous documents utiles à la bonne marche du service,
- l'engagement juridique et comptable des dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.

Même délégation est donnée au Pharmacien de Sapeur-pompier professionnel hors classe, Pharmacien-chef adjoint, Madame Véronique DE LA TRIBOUILLE

ARTICLE 18 :

Le présent arrêté entrera en vigueur lorsqu'il aura revêtu un caractère exécutoire.

A cette date, l'arrêté A-2020-040 du 10 juin 2020 et tous les arrêtés modificatifs suivants seront abrogés.

ARTICLE 19 :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 23 avril 2021



LE PRÉSIDENT,
Philippe GROsvaLET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Pour le Président et par délégation,

A-2021-47

Annexe n° 1 - Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers
exerçant les fonctions de **Chef de Centre d'Incendie et de Secours**

Groupement	Centre d'Incendie et de Secours	Chef de centre
NORD	ABBARETZ	Lieutenant Emmanuel PAILLUSSON
SUD	AIGREFEUILLE S/MAINE	Capitaine Cédric MOREAU
OUEST	ASSERAC	
NORD	BLAIN	Capitaine Mathieu CABELGUEN
SUD	BOUAYE	Lieutenant Bruno HAMELIN
OUEST	BOURGNEUF EN RETZ	Lieutenant Philippe SACHOT
SUD	BOUSSAY	Lieutenant Bertrand MORIN
NORD	BOUVRON	Capitaine Thierry GUILBAUD
SUD	BRAINS	Lieutenant Frédéric CHAUVET
OUEST	CAMPBON	Lieutenant Sylvain BONNAUDET
SUD	CHATEAU-THEBAUD	Lieutenant Frédéric CHOUTEAU
NORD	CONQUEREUIL	Lieutenant Pierre ETIENNE
SUD	COUERON	Lieutenant Kenny DIVARD
NORD	DERVAL	Lieutenant Régis LEBLAY
OUEST	DONGES	Lieutenant Fabrice DROLLON
NORD	FAY DE BRETAGNE	Lieutenant Denis GHESQUIER
NORD	FEGREAC	Lieutenant Sylvain GUIHO
NORD	GUEMENE PENFAO	Capitaine Eric DRION
OUEST	GUENROUET	Lieutenant Jérôme TILLARD
OUEST	HERBIGNAC	Lieutenant Laurent DRENO
NORD	HERIC	Capitaine Marc JULIENNE
SUD	INDRE	Adjudant-chef Fabien AUDAIRE
NORD	JOUE S/ERDRE	Lieutenant Peggy LESEULT
OUEST	LA BERNERIE EN RETZ	Capitaine Pascal RENAUD
SUD	LA CHAPELLE BASSE MER	Adjudant Nicolas TERRIEN
OUEST	LA CHAPELLE DES MARAIS	Lieutenant Didier PERRAUD
SUD	LA MONTAGNE	Lieutenant Gilles TOUMANIANTZ
SUD	LA PLANCHE	Adjudant-chef Benoît JEANNEAU
OUEST	LA TURBALLE	Capitaine Jean-Claude JOUANO
OUEST	LE CROISIC	
SUD	LE PALLET	Lieutenant Philippe FONTENEAU
SUD	LE PELLERIN	Lieutenant Dominique JOLLY
OUEST	LE POULIGUEN	Lieutenant Yoann LAMBALLAIS
SUD	LEGE	Lieutenant François RABILLARD
NORD	LES TOUCHES	Capitaine Christophe LEDUC
NORD	LIGNE	Adc Dimitri MILLET
SUD	MACHECOUL ST MEME	Capitaine Pascal BOUCARD
NORD	MESANGER	Lieutenant Frédéric HERVE

A-2021-47

Annexe n° 1 - Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers
exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours

Groupement	Centre d'Incendie et de Secours	Chef de centre
OUEST	MES	Lieutenant Fabrice LEVAZEUX
OUEST	MISSILLAC	Capitaine Olivier GICQUIAUD
NORD	MOISDON LA RIVIERE	Lieutenant Sébastien FORGET
OUEST	MONTOIR DE BRETAGNE	Lieutenant Olivier CARCAUD
NORD	NORT S/ERDRE	Adjudant-chef Nicolas GAUTREAU
NORD	NOZAY	Lieutenant Didier BOUVIER
OUEST	PAIMBOEUF	Capitaine Cyrille LORMEAU
NORD	PETIT MARS	Lieutenant Pierrick MOISDON
OUEST	PIRIAC S/MER	Lieutenant Anthony BOUILLLO
NORD	PLESSE	Lieutenant Benjamin RECOURT
OUEST	PREFAILLES	Lieutenant Alain VERGNAUD
NORD	RIAILLE	Lieutenant Florent MOUSSAULT
NORD	ROUGE	Lieutenant Franck PELHATRE
NORD	SAFFRE	Lieutenant Florent MARY
NORD	SION LES MINES	Lieutenant Jérôme GERARD
OUEST	ST ANDRE DES EAUX	Lieutenant René GUENO
SUD	ST COLOMBAN	Lieutenant Jean-Noël FLAIRE
SUD	ST ETIENNE DE MER MORTE (LA CHOLTIERE)	Lieutenant Olivier BARIL
NORD	ST ETIENNE DE MONTLUC	Lieutenant Régis BOURBIGOT
OUEST	ST GILDAS DES BOIS	Adjudant-chef Yohann BRIAND
OUEST	ST JOACHIM	Capitaine Laurent MOREAU
SUD	ST JULIEN DE CONCELLES	Adjudant-chef Sébastien ROMIEN
NORD	ST JULIEN DE VOUVANTES	Lieutenant Christophe MATHIS
OUEST	ST LYPHARD	Capitaine Pascal ALLAIRE
NORD	ST MARS LA JAILLE	Lieutenant François GUERIN
OUEST	ST MICHEL CHEF CHEF	Lieutenant Sébastien CHARPENTIER
OUEST	ST PERE EN RETZ	Adjudant Maxime LANDAIS
SUD	ST PHILBERT DE GRAND LIEU	Capitaine Laurent TENAUD
OUEST	STE PAZANNE	Lieutenant Luc AMAILLAND
NORD	TREFFIEUX	Lieutenant - Morgan JULIENNE
OUEST	TRIGNAC	Capitaine Laurent DENOUAL
SUD	VALLET	Lieutenant Romuald NICOLAS
NORD	VARADES	Lieutenant Thierry ROBERT
NORD	VAY	Lieutenant Anthony VERGER
SUD	VIEILLEVIGNE	Adjudant-chef Franck MARTIN
NORD	VIGNEUX DE BRETAGNE	Lieutenant Fabrice OLIVEROS

Le Président,

Philippe GROSVALET



Le : 23 avril 2021

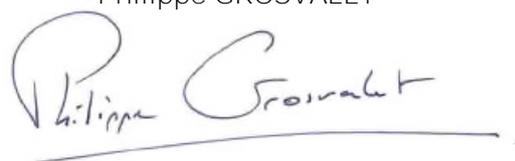
Annexe n° 2 -Liste des Chefs de Colonne

GRADE	NOM	PRENOM	POSITION	AFFECTATION FONCTIONNELLE
Cne	ALLAIN	Laurent	SPP	Gpt Prévention Nord
Cdt	BOIVIN	Pascal	SPP	Gpt Support Ecole
Cdt	BOSSIS	Hugo	SPP	Gpt Sud
Cdt	BUAUD	Yvan	SPP	CIS Saint-Herblain
Cdt	CHATRON	Stéphane	SPP	CIS St Nazaire
Cne	CHAUVIN	Thierry	SPP	Gpt Prévention Ouest
Cne	CHEVALIER	Jean-Christophe	SPP	Gpt Ouest
Cdt	DABAS	Stéphan	SPP	Gpt Sud
Cne	DELAMARRE	Franck	SPP	Gpt Nord
Cne	GARNIER	Christophe	SPP	CIS St Brévin
Cne	GOUBAUD	Sébastien	SPP	Gpt Nord
Cdt	GUENNEGAN	Yves	SPP	Gpt GPEC
Cdt	GUET	Mickaël	SPP	Gpt Logistique
Cne	HENNEQUIN	Philippe	SPP	Gpt Prévention Sud
Cne	HUGUET	Benoît	SPP	CIS Ancenis
Cdt	JAULIN	Freddy	SPP	Gpt Ouest
Cne	JUNOT	Jérôme	SPP	Gpt Prévention
Cne	LANGLOIS	Jérôme	SPP	CIS Pornic
Cne	LANNOU	Daniel	SPP	CIS Gouzé
Cne	LE LANNIC	Vincent	SPP	CIS Vertou
Cne	LERAY	Nicolas	SPP	CIS Rezé
Cdt	MAHE	Christophe	SPP	Gpt Nord
Cne	MENI	Régis	SPP	Centre nautique Départemental
Cne	MOUGIN	Arnaud	SPP	Gpt Ouest
Cne	PASQUEREAU	Léo	SPP	CIS La Baule-Guérande
Cne	PICQUET	Pascal	SPP	Gpt Ouest
Cne	PIZEL	Florence	SPP	Gpt Prévention Sud
Cne	POULIQUEN	Erwan	SPP	CIS Carquefou
Cne	POULIQUEN	Eztitxu	SPP	Bureau du Volontariat
Cne	POYAC	Patrice	SPP	Gpt Prévention
Cne	THOMAZEAU	Jean-Noël	SPP	CIS Châteaubriant
Cne	WINCKEL	Yann	SPP	Gpt Nord

Le : **23 avril 2021**

Le Président,

Philippe GROSVALET



Annexe n° 3 – Liste des délégations de signature accordées
pour les documents relatifs à la gestion du personnel

1 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
TOUS GROUPEMENTS ET SERVICES		
Ordre de missions temporaire dans le département et certificat des frais de déplacement concernant le personnel du groupement	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
Ordre de mission temporaire hors département et certificat des frais de déplacement concernant le personnel du groupement	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Pièce justificative nécessaire à l'émission et à la rédaction des titres de recettes	Chef de service	Chef de groupement
SERVICE INSTANCES CONSULTATIVES		
Toutes correspondances en lien avec la tenue des séances (transmission ODJ, dossiers...)	Chef de service	DRH

2 – GROUPEMENT ADMINISTRATION DU PERSONNEL

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
TOUS SERVICES		
Attestations, certificats et courrier (sans arbitrage décisionnel)	Chef de service	Chef de groupement
Attestations, certificats et courrier (avec arbitrage décisionnel)	Chef de groupement	DRH
SERVICE SPP/PATS		
Arrêtés de titularisation et contrats de recrutement, hors catégorie A	Chef de groupement	DRH
Arrêtés autres situations de carrière et avenants aux contrats	Chef de groupement	DRH
Arrêtés d'appellation « sergent-chef », « adjudant-chef »	Chef de service	Chef de groupement
Courrier d'ouverture des droits MNT	Chef de service	Chef de groupement

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
SERVICE GESTION SPV ET INDEMNISATION (suite)		
Arrêté d'appellation de sapeur de 1^{ère} classe , caporal-chef, sergent-chef, adjudant-chef Arrêté de mutation interne et de double appartenance Arrêté de suspension d'engagement	Chef de service	Chef de groupement
Arrêté autres situations de carrière, jusqu'au grade de lieutenant	Chef de groupement	DRH
Courrier suite CCDSPV au candidat SPV (refus engagement)	Chef de groupement	DRH
Courrier de mise en demeure avant résiliation d'office	Chef de groupement	DRH

3 – GROUPEMENT GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
SERVICE FORMATION		
Conventions de mise à disposition de formateurs Conventions de subrogation formation pour les stages hors département	Chef de service	Chef de groupement
Bon de commande/Devis (section fonctionnement) dans la limite < 7 500 € HT	Chef de Service	Chef de Groupement
Tous documents relatifs aux stages de formation des personnels (de la convocation aux attestations de stage) et notamment : - Bulletin inscription formation (CNFPT, CPF, prestataire, fiche zonale) ; - Attestations de présence hors GSE, GT et SPE ; - Courrier à l'attention des agents du SDIS relatif à l'accès et aux modalités de mise en œuvre des formations : <ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux demandes de CPF hors catalogue • Réponse aux demandes de « Formation personnelle » (congés VAE, CFP, Bilan compétence, CPF, suite CoFP) • Visa aux demandes de CPF au catalogue 	Chef de service	Chef de groupement
Attestations liées à la facturation	Chef de groupement	DRH
<u>Dispense de formation</u> - Courrier de recevabilité après passage en commission de dispense, - Courrier de reconnaissance directe des attestations de formation, titres et diplômes, par le service formation, selon le tableau d'équivalence directe, arrêté en commission de dispense.	Chef de service	Chef de groupement

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
SERVICE RECRUTEMENT, MOBILITÉ ET PARCOURS PROFESSIONNEL		
Réponse d'attente à demande d'avancement suite réussite à concours	Chef de Groupement	DRH
Courrier de recrutement favorable	<u>Catégorie B et C</u> Chef de Groupement	<u>Catégorie B et C</u> DRH
<u>Saisonniers</u> - courrier de recrutement favorable - réponse négative (attente/désistement)	Chef de service	Chef de Groupement
Mobilité interne : Courriers d'informations des personnels SPP/PATS de catégorie A, B et C		
- avis favorable ou défavorable	Chef de Groupement	DRH
- mise en attente d'un recrutement	Chef de service	Chef de Groupement
- suite à un désistement	Chef de service	Chef de groupement
<u>Réponses négatives</u> - négative externe et spontanée	Chef de service	Chef de groupement
- Réponse négative interne	Chef de groupement	DRH
<u>Engagés de service civique :</u> - contrat - attestation de fin de contrat - courrier de fin de mission anticipée	Chef de service	Chef de groupement ou DRH
Convention d'accueil des stagiaires (toutes les durées)	Chef de service	Chef de groupement
Convention d'immersion professionnelle et d'observation des agents du SDIS sur l'extérieur	Chef de service	Chef de groupement
Attestation d'emplois et/ou de fonctions	Chef de service	Chef de groupement
Note de diffusion liée à la publication des postes ouverts dans le cadre de la procédure de mobilité des SPP	Chef de groupement	DRH
Accusé réception des candidatures	Chef de service	/
SERVICE EFFECTIFS, COMPETENCES ET ORGANISATIONS		
Tous les documents relatifs à la procédure de l'entretien professionnel	Chef de groupement	DRH

4 – GROUPEMENT SUPPORT ECOLE

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
SERVICE FORMATION		
Bon de commande/Devis (section fonctionnement) dans la limite < 7 500 € HT	Chef de Service	Chef de Groupement

Le : 23 avril 2021

Le Président
Philippe GROVALET

26 